



Jun2015

Maslacq



Maslacq Infos

un salon de printemps haut en couleurs



Conseil Municipal

- Dépenses d'investissement 2015
- Modifications PLU (loi ALUR)
- Comptes 2014
- Budget Primitif 2015
- Projet de lots à « Pinan »
- Assainissement/Branchement cantine

Dossier

- Elections Régionales

Arrêt sur images

- Mardi gras Amassade
- Soirée Béarnaise école J d'Arc
- Animations bibliothèque
- Kermesse interparoissiale
- Vide grenier « Esprit Jardin »
- Biron Maslacq la course
- Salon de printemps
- Soirée espagnole école publique
- AG de la chasse

Ça nous concerne

- Une reprise au pôle périnatal d'Orthez
- Accord Région-Hydroquébec
- Détecteurs de fumée
- Déchets ménagers
- Elections départementales
- Inquiétude vite dissipée à l'école publique
- Plan de lutte contre l'ambrosie
- Bilan réforme rythmes scolaires
- Interdiction des feux de jardin

Sommaire

Page Titres

Décisions du Conseil

- 3 Modification temps de travail
Attribution des lots cantine scolaire
Etude accessibilité
- 4 Dépenses d'investissement 2015
Modifications du PLU (loi ALUR)
Sortie lotissement Gascoin
- 5 Arrêt nocturne des cloches
Stationnement chemin de la tour
Demandes du Cté des Fêtes
Inquiétudes à propos de la CCLO
- 6 Comptes 2015
- 7 Fiscalité locale 2015
- 8 Budget Primitif 2015
- 9 Attribution des subventions
- 10 Renouvellement CAE
Lots à Pinan
Rénovation sirène
- 11 Devis Chronofeu
Avancement au grade d'un agent
Modifs PLU Lagor et Loubieng

Dossier : 12-13—Elections régionales

Arrêt sur images

- 14 Mardi gras de l'Amassade
Chasse ,pêche
- 15 Restos du cœur
Bibliothèque : Jour de fête au château
- 16 Vide grenier « Esprit jardin »
Biron Maslacq, la course-2 CV du Béarn
- 17 Tournoi de pétanque
Salon de printemps Vie au village

Ça nous concerne

20. Reprise au pôle périnatal d'Orthez
Accord Région/Hydroquébec
DéTECTEURS de fumée
21. Déchets ménagers
22. Elections départementales
23. Ecole publique: Inquiétude vite dissipée
Plan de lutte contre l'ambrosie
24. Panneau poids lourds
interdiction feux et divagation
Rythmes scolaires

26. Fêtes patronales

Maslacq Infos

Directeur de la
publication :
le Maire de Maslacq

☎ 05 59 67 60 79
📠 05 59 67 31 82
🌐 www.maslacq.fr
✉ mairie@maslacq.fr



Le mot du Maire



Vous trouverez dans ce bulletin de Maslacq-Infos des informations sur les élections régionales.

Nous constatons que toutes les dernières réformes territoriales créent des entités de gouvernances de plus en plus grandes avec paraît-il un souci d'économie.

L'année 2015 nous propose encore deux rendez-vous électoraux.

Nous venons d'élire des conseillers départementaux, certes en binôme, sur un territoire plus grand que lorsque nous avions un conseiller général plus près de nous. Déjà les élections régionales se préparent sur un territoire qui s'agrandit également puisque l'Aquitaine englobe maintenant le Limousin.

Chaque fois qu'un territoire augmente en taille la représentativité qui diminue éloigne les élus des administrés. Les communes ont été les premières contraintes à se regrouper et les conséquences sont les mêmes avec le transfert de compétences et des prises de décisions faites à la majorité des communes associées qui échappent davantage au Conseil Municipal local.

Le climat électoral est aggravé par une méfiance des électeurs envers leurs représentants et la participation de plus en plus faible aux diverses élections risque de donner à certains candidats l'occasion de s'imposer, ce qui n'améliorera pas le jeu démocratique. C'est aux citoyens que nous sommes de rester responsables et attentifs à toutes ces échéances qui sont pour nous autant d'occasions de faire entendre notre voix. En effet, pouvoir exprimer son opinion par un vote reste une grande liberté qui doit être préservée comme un bien extrêmement précieux. L'actualité mondiale est là pour nous rappeler que le système démocratique que même imparfait, est à préserver avec détermination.

Plus proches de nous, nos voisins de Sarpourenx devront de leur côté revenir devant les urnes ce mois-ci pour remplacer Madame la Maire qui s'est retirée pour des raisons de santé. Nous lui souhaitons beaucoup d'espoir et de courage dans son combat.

L'élection de Sarpourenx se déroulera le jour même des fêtes de Maslacq. Le comité des Fêtes travaille depuis de longs mois au bon déroulement de ces dernières et nous tenons tout particulièrement à en remercier les membres pour leurs efforts.

Je vous souhaite donc à toutes et à tous de très bonnes fêtes de Maslacq et un bon été 2015.

**Georges TROUILHET
Maire de Maslacq**



Modification du temps de travail d'un emploi permanent

(Séance du 19/02/2015)

La modification des rythmes scolaires instaure l'école le mercredi matin et entraîne donc des modifications dans le temps de travail de certains agents polyvalents de la commune, c'est le cas des Adjoint Administratifs de l'Agence Postale qui pour l'une est également ATSEM à l'école publique. Deux postes existent pour assurer les ouvertures de l'Agence Postale conformément au contrat qui nous lie avec la Poste.

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de deux emplois à compter du 1er mars 2015, suite à la réorganisation de la permanence de l'agence postale comme suit :

- Un Adjoint Administratif de 2^{ème} classe verra son temps de travail ramené de 7 h00 à 4 h30 par semaine
- Un Adjoint Administratif de 2^{ème} classe verra son temps de travail porté de 8 h00 à 10 h30 par semaine

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Technique Intercommunal rendu le 17 février 2015 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE les modifications proposées à compter du 1er mars 2015 :

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

AUTORISE le Maire à signer les avenants aux contrats de travail correspondants.

Vote : Pour-Unanimité



Projet cantine scolaire Attribution des lots

(Séance du 19/02/2015 et 06-04-2015)

Lot N° 1 : Maçonnerie MARTINS MARQUES	35 085.00 € HT
Lot N° 2 : Charpente Entreprise GUIRESSE	30 073.30 € HT
Lot N° 3 : Menuiseries extérieures MIROITERIE DU GAVE	13 972.00 € HT
Lot N° 4 : Menuiseries intérieures Entreprise SARTHOU	4 030.54 € HT
Lot N° 5 : Serrurerie	8 365,94 € HT
Lot N° 6 : Plâtrerie : Entreprise SPB	8 594.25 € HT
Lot N° 7 : Plomberie Entreprise SPEM	3 064.76 € HT
Lot N° 8 : Électricité Entreprise NOVELEC	19 120.80 € HT
Lot N° 9 : Carrelage Entreprise BAREILLE	12 248.41 € HT
Lot N° 10 : Peinture Entreprise NAYA	5 537.58 € HT
Lot N° 11 : Mobilier Collectivité Service	5 323.59 € HT
Lot N° 12 : Extincteur Entreprise GRAU	230.40 € HT

Vote : Pour-Unanimité

Accessibilité des lieux publics

(Séance du 19/02/2015)



Les collectivités territoriales sont soumises à la mise en conformité de leurs locaux recevant du public et notamment l'application des normes concernant l'accessibilité des personnes handicapées. Un diagnostic doit être réalisé pour évaluer les aménagements nécessaires et leurs coûts. Un agenda est à transmettre à la Préfecture le 28 février.

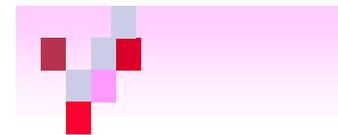
Les travaux doivent être réalisés fin septembre, mais un étalement sur 3 ans est possible.

L'audit « Accessibilité handicapés » permettra de déterminer les priorités et d'établir un programme.

Plusieurs cabinets d'étude ont été contactés, les résultats sont les suivants :

APAVE	1 420.00 € HT
SOCOTEC	1 920.00 € HT

Vote : Pour-l'Apave Unanimité



Dépenses d'investissement 2015 (Séance du 19/02/2015)

Il est rappelé qu'il est possible jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2015 sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, (hors remboursement de la dette).

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du Budget, les dépenses d'investissement suivantes :

Devis MARLAT _____	764.93 € TTC	Ménat, dégâts tempête
Devis MARLAT _____	2036.26 € TTC	Abribus
Devis MARTIN MARQUES _____	4200.00 € TTC	Abribus
Devis LAFITTE _____	791.86 € TTC	Chauffage bibliothèque
Devis MARLADOT _____	848.40 € TTC	Entrée Mairie
Devis APAVE _____	1704,00 € TTC	Audit accessibilité

Modification du PLU dans le cadre de la loi ALUR

(Séance du 19/02/2015)

Monsieur le Maire précise que la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR, apporte quelques changements qui sont d'application immédiate et qu'il convient d'intégrer dans le PLU, et par une procédure de modification simplifiée puisqu'il ne s'agit que de se conformer à la loi.

Puisque cette modification est nécessaire, il est proposé que l'occasion soit saisie d'apporter quelques corrections mineures ne portant pas atteinte à l'économie générale du projet.

Les principales modifications sont les suivantes :

- ◆ Contrôle du Coefficient d'Occupation des Sols est supprimé
- ◆ Création d'une zone UAc permettant les activités de camping
- ◆ D'autres pentes de toitures que celles admises dans une zone, peuvent être autorisées si elles contribuent au développement des énergies renouvelables.



SERVICES MUNICIPAUX
Conseil Municipal
PV de séances

Le PLU modifié (avec les changements en rouge) figure dans le Compte rendu de la séance du 19 février 2015 sur notre site internet :

<http://www.maslacq.fr>

Vote : Pour-Unanimité

Questions de Robert LANGLA (Séance du 19/02/2015 et du 04/06/2015)

Lotissement

Robert rappelle qu'il avait soulevé le fait que la sortie du lotissement GASCOIN sur le CD9 n'était protégée par aucun panneau. Jean NAULÉ lui répond que la commission Bâtiments communaux, Voirie, Environnement, Cadre de vie s'est saisie du dossier. Il va falloir mettre un Stop. Contact va être pris avec la CCLO qui nous indiquera s'il suffit d'un arrêté municipal ou si l'accord du Département est nécessaire.

Regroupement des commerces

Le maintien de commerces à Maslacq est une question cruciale sur laquelle nous devons réfléchir. Les premiers éléments de l'étude réalisée sont plutôt négatifs (Le pharmacien point clé du projet initial n'a pas souhaité y adhérer, le médecin en fin de carrière, ne s'est pas montré intéressé, l'épicerie peine à tirer un salaire de son travail, Super U interrogé par la CCLO a jugé que le marché à Maslacq ne permet pas de créer une supérette, d'autres enseignes devaient être approchées par la CCLO et n'ont pas donné suite (ce sont ces éléments qui étaient attendus pour remettre le sujet sur la table du Conseil). Le Conseil va reprendre sa réflexion mais il va falloir tenir compte de l'évolution défavorable du marché, de la réduction des dotations de l'accroissement des charges dues aux évolutions réglementaires (le coût des aménagements pour accessibilité des bâtiments publics aux handicapés vient d'être chiffré, Jean NAULÉ nous le présentera lors d'un prochain Conseil, il est énorme).



Question de Michel GRIGT (Séance du 19/02/2015)

Michel GRIGT indique qu'une famille ayant des chambres d'hôtes lui a indiqué que les personnes qui séjournent chez elle sont gênées par le bruit des cloches.

Au terme d'un débat assez vif, le Conseil Municipal qui déplore que la population n'accepte plus aucune contrainte de la vie en communauté, accepte tout en le regrettant, que les sonneries soient interrompues de 22h00 à 6h 00 pendant la période de passage des pèlerins de St Jacques de Compostelle



Informations du Maire

(Séance du 19/02/2015)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à de nombreuses réclamations concernant le stationnement abusif des joueurs de l'Étoile Sportive Pyrénéenne chemin de la tour, qui gêne le passage des véhicules et en particulier celui des engins agricoles et de travaux publics, il a envoyé une lettre au Président de l'association pour qu'il demande à ses adhérents de stationner sur le parking du stade.

Le Conseil considère que si la situation ne s'améliore pas dans les semaines qui viennent, on peut envisager d'interdire le stationnement sur cette partie du chemin de la tour et faire ensuite appel à la gendarmerie pour verbaliser.

Monsieur le Maire fait part de deux lettres reçues du Comité des Fêtes

- L'une demande à utiliser le préfabriqué où est stocké le matériel, au stade, pour y organiser ses réunions.
Le Conseil fait remarquer que ce bâtiment n'est pas adapté pour recevoir du public et qu'il est toujours possible de bénéficier de l'utilisation d'une salle communale, (et même la salle du Conseil en cas de besoin...).
- L'autre fait part du souhait d'utiliser pour le « Barricot », le petit train de la kermesse.
Le Conseil indique qu'il appartient à la paroisse. Michel GRIGT fait savoir qu'il n'y est pas opposé dans le principe, mais que les réglementations actuelles imposent le passage aux Mines qu'il est peu probable que ce matériel vétuste puisse l'obtenir. Il en a prévenu le Comité des Fêtes.

Informations du Premier Adjoint

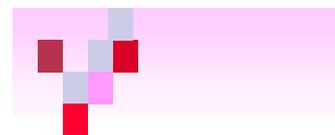
(Séance du 19/02/2015)



Christian COUTURIER donne compte rendu de la réunion de la Commission « Aménagement du Territoire » de la Communauté de Communes de Lacq Orthez à laquelle il a participé.

Il se dit préoccupé par l'atmosphère qui y régnait laissant penser que la CCLO se trouvait face à une crise financière qu'elle n'aurait pas anticipée.

- Le Budget Investissements est réduit de 50%,
- Les demandes spécifiques d'urgence destinées à faire face à des situations imprévues sont supprimées,
- La question est même posée de faire attendre aux communes les restitutions du Syndicat Départemental de l'Énergie des Pyrénées Atlantiques pour financer l'enfouissement des réseaux !
- Le projet de parking de l'école qui était engagé est heureusement maintenu.



Compte Administratif de la commune pour 2014

(Séance du 02/04/2015)



Il s'agit de la comptabilité tenue par le Maire pour l'exercice 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		192 196.91	116 882.06		116 882.06	192 196.91
Opérations de l'exercice	454 075.17	503 797.80	63 110.80	176 398.99	517 185.97	680 196.79
TOTAUX	454 075.17	695 994.71	179 992.86	176 398.99	634 068.03	872 393.70
Résultats de clôture		241 919.54	3 593.87			238 325.67
Restes à réaliser			234 577.93	92 876.00	234 577.93	92 876.00
TOTAUX CUMULES	454 075.17				868 645.96	965 269.70
					RESULTAT DEFINITIF	96 623.74

Le résultat du Compte Administratif est de 238 325.67 € sans les restes à réaliser mais de 96 623.74 € avec les restes à réaliser, ce qui constitue notre disponible financier à la clôture de l'exercice 2014. Il est sensiblement inférieur à celui de 2013, du fait des investissements engagés.

Avant le vote, M. le Maire se retire et passe la Présidence à Christian COUTURIER.

Vote : Pour-Unanimité

A l'issue du vote, il est rappelé et reprend la Présidence.

Affectation du résultat (Séance du 02/04/2015)

Il est proposé d'affecter le résultat de 96 623,74 € au fonctionnement.

Vote : Pour-Unanimité

Compte de Gestion

(Séance du 02/04/2015)



FINANCES
PUBLIQUES

Il s'agit de la comptabilité tenue par le receveur en parallèle de celle tenue par le Maire. Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour-Unanimité

Question de Robert LANGLA (Séance du 04/06/2015)

La Carribète (chemin entre le presbytère et la route d'Orthez) :

Le revêtement est défoncé. Jean NAULÉ rappelle que la voirie est de la responsabilité de la CCLO, qui va être avertie et devrait reboucher le « nid de poule ». Il profite de l'occasion pour faire savoir que la CCLO dans le cadre d'établissement de priorités a demandé à ce que des fiches décrivant les demandes (y compris celles déjà déposées) soient remplies.





Fiscalité directe locale

(Séance du 02/04/2015)



Évolution de nos bases

La détermination des bases d'imposition des trois taxes directes locales incombe aux services fiscaux qui chaque année transmettent ces éléments aux Préfets.

Nous pouvons constater une évolution de la matière imposable

- ◆ d'une part du fait du coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui a été fixé par la loi des finances pour 2014 pour l'ensemble des propriétés bâties et non bâties. (Variation nominale destinée à gommer l'inflation).
- ◆ d'autre part du fait des changements physiques (nouvelles constructions imposables).

Globalement les revalorisations donnent :

Taxe d'habitation :	2.80 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	4.46 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	0.96 %

La Commission des Finances propose de **ne pas modifier les taux d'imposition** et en conséquence, il est demandé au Conseil de valider les taux suivants:

Taux d'imposition

Taxe d'habitation	18.15 % pour un produit de	188 942 € (moy dépt = 24,04 %)
Foncier bâti	12.39 % pour un produit de	94 845 € (moy dépt = 15,48%)
Foncier non bâti	38,59 % pour un produit de	14 896 € (moy dépt = 39,48%)

Soit un total attendu de 298 683 €

Vote : Pour-Unanimité

Questions Julien ESCOS (séance du 04/06/2015)

• Fêtes patronales :

Le comité des Fêtes n'a pu se faire prêter une estrade et se voit contraint d'en louer une. La commune peut-elle assumer le coût du vin d'honneur. *Le vin d'honneur était autrefois pris en charge alternativement par la commune ou par le Comité des Fêtes. Depuis plusieurs années le Comité des Fêtes l'assumait. Le Conseil ne voit pas d'inconvénients à le prendre en charge cette année.*

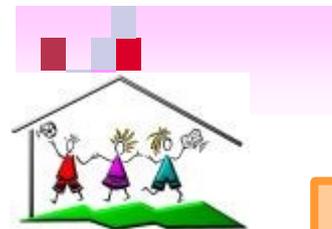
• Ménage :

Pourrait-on exonérer les associations de faire le ménage, sachant qu'une partie d'entre elles (comme le foot pour les vestiaires et le Trinquet pour le pelotari...) le sont déjà ? *Une étude est en cours, cette demande fera partie de la réflexion.*

• Mails d'information :

Les conseillers découvrent parfois des travaux qui se font, pourrait-il y avoir un envoi de mails d'information pour que les conseillers soient au courant et puissent répondre aux interrogations des administrés ? *Parmi les travaux évoqués, il y en a certains qui ont été mis en œuvre par des organisme (ERDF...) sans que la Municipalité n'ait été mise au courant. Informer le Conseil est une préoccupation*

- *La création d'une réunion mensuelle a été décidée dans ce but. Il faudrait la maintenir.*
- *Le site donne quand il le peut des informations qui sont destinées à la fois à la population et au Conseil- Dans certains cas un mail peut s'envisager.*



Contrat d'association de l'École Jeanne d'Arc

(Séance du 02/04/2015)

Le Conseil Municipal est informé que conformément à la convention qui lie l'école à la commune, une somme a été inscrite pour son fonctionnement à l'Article 6558, "Autres dépenses obligatoires" au Budget Primitif 2015

Augmentation du forfait par élève de 0.50 % correspondant au taux d'inflation.

23 élèves en relèvement soit $23 \times 238,68 \text{ €} = 4512,31 \text{ €}$

Subventions aux écoles (Séance du 02/04/2015)

Il est proposé d'augmenter le forfait par élève de 0.50 % correspondant au taux d'inflation : soit de 70.23 € à 70.59 €

Vote : Pour-Unanimité

Caisse des Écoles : 4 447,17 € (63 élèves relèvent de la subvention)
O.G.E.C.(Éc. Jeanne d'Arc) : 564,72 € (8 élèves dans la classe enfantine)



Sortie scolaire classe maternelle (Séance du 02/04/2015)

- ♦ 32 élèves sont actuellement scolarisés en classe maternelle.
- ♦ Il est proposé d'accorder pour cette sortie 17.27 € par élève (+0.50% par rapport à 2014, correspondant à l'inflation).
Soit une subvention globale à la Caisse des Écoles de : 552.64 €



Vote : Pour-Unanimité

Sortie scolaire (Séance du 02/04/2015)

Une sortie est accordée tous les deux ans, l'école privée en a bénéficié en 2014.

- L'école publique sort donc en 2015,
- Il faut prévoir la somme correspondante sur cet exercice.
- 47,54 € / élève pour 31 élèves soit 1473.74 €

Vote : Pour-Unanimité



Bibliothèque Municipale (Séance du 02/04/2015)

La Commission des Finances propose d'attribuer :

- 1000,00 € pour l'achat de livres
- 500,00 € pour l'achat de petites fournitures.
- Elle pense également qu'un crédit de 500,00 € pourrait être réservé en "Fêtes et cérémonies" sur les crédits inscrits au Budget Communal. Ce crédit comprendrait toutes les manifestations qu'il s'agisse de vernissages, d'animations internes...
- Aucun crédit non utilisé, ne pourra être reporté sur l'année suivante ni transféré à une autre utilisation.

Vote : Pour-Unanimité



Subventions diverses (séance du 02/04/2015)

Il s'agit d'une somme provisionnée pour faire face à des demandes inattendues en cours d'exercice.
Il est proposé d'en arrêter le montant à 1200 €, étant rappelé qu'aucune somme ne peut être prélevée sans qu'elle fasse l'objet d'une décision du Conseil Municipal.

Vote : Pour-Unanimité



Subventions aux associations (Séance du 02/04/2015)

Les subventions aux associations sont votées de façon individuelle.

Christian COUTURIER rappelle rapidement les principes de travail de la Commission des Finances :
A l'intérieur d'une enveloppe d'environ 9 000 €, faire porter l'aide de la commune sur les associations qui en ont le plus besoin à un moment déterminé

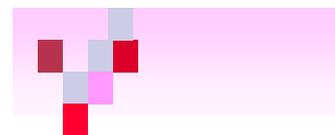
Il se félicite que des associations comme la chasse ou Pè de Gat ait intégré cette philosophie et n'aient pas déposé de demande pour 2015 alors que les contraintes qu'elles avaient les avaient conduites à le faire certaines années.

En 2015 dans le même esprit,

- ✓ La demande du Comité des Fêtes d'augmenter le montant de notre concours n'a pas été retenue, sa trésorerie ne le rendant à priori pas nécessaire (Il n'est pas exclu de revoir notre position en cours d'année si nécessaire).
- ✓ La demande de K'Dance n'a pas été retenue, la trésorerie de ce club étant importante et la commune contribuant à son fonctionnement par la mise à disposition de la salle socio-culturelle.



Associations	2014	2015	Vote
Sté de chasse	200 €	0 €	<i>Pas de demande</i>
École de musique	1400 €	1500 €	<i>Unanimité</i>
Amassade	275 €	275 €	<i>Unanimité</i>
Étoile Sportive	1725 €	1725 €	<i>Unanimité</i>
APP Baïse	107 €	107 €	<i>Unanimité</i>
Comité des Fêtes	1500 €	1500 €	<i>Julien Escos concerné ne vote pas Unanimité des votants</i>
Gym entretien	Néant€	0 €	<i>Pas de demande</i>
Comice Agricole	60 €	60 €	<i>Unanimité</i>
A.P.A.H.M. (handicapés)	100 €	100 €	<i>Unanimité</i>
Croix Rouge	107 €	107 €	<i>Unanimité</i>
Prévention Routière	31 €	31 €	<i>Unanimité</i>
Pau Béarn Handisport	46 €	46 €	<i>Unanimité</i>
Secours Catholique	92 €	92 €	<i>Unanimité</i>
Secours Populaire	92 €	92 €	<i>Unanimité</i>
S.O.S. Amitié Pau	31 €	31 €	<i>Unanimité</i>
Soins infirmiers Lagor	170€	170€	<i>Unanimité</i>
Alliance Vie	60 €	60 €	<i>Unanimité</i>
Mémoire Canton Lagor	152 €	152 €	<i>Unanimité</i>
Anciens combattants Algérie	60 €	60 €	<i>Unanimité</i>
OCCE (Coopérative scolaire)	229 €	229 €	<i>Unanimité</i>
Vie au village	Néant	0 €	<i>Unanimité</i>
K'dance	300 €	0 €	<i>Unanimité</i>
Pétanque	Néant	500€	<i>Unanimité</i>
Micro-Club	Néant	0 €	<i>Pas de demande</i>
Esprit jardin	Néant	0 €	<i>Pas de demande</i>
Copains du Bord	700 €	500 €	<i>Unanimité</i>
Pè de Gat	Néant	0 €	<i>Pas de demande</i>
Les Genêts de Mesplède (Animation périscolaire)		1000 €	<i>Unanimité</i>
TOTAL		8 837 €	



Renouvellement CAE (Séance du 04/06/2015)

Par délibération en date du 17 juillet 2014, le Conseil Municipal avait décidé de procéder à l'embauche d'une aide maternelle afin de répartir sur trois personnes les 32 enfants du cycle 1. Cette personne avait été embauchée en contrat CAE pour une durée de 12 mois, l'échéance de ce contrat étant le 31 août 2015. Monsieur le Maire indique qu'elle donne pleinement satisfaction et du fait du type de contrat ne pèse pas sur les finances de la commune. Il propose, bien que les effectifs le justifient moins, de renouveler son contrat un an, si Pôle Emploi l'accepte. Dans le cas où Pôle Emploi n'accepte pas le renouvellement, il propose de ne pas rouvrir ce poste à la rentrée prochaine.

Vote : Pour—Unanimité



Projet de création de lots à Pinan

(séance du 04-06-2015)

Monsieur le Maire indique que depuis deux ans, les constructions à Maslacq ont considérablement diminué. Le terrain communal situé derrière le lotissement Pinan est classé en zone UB du PLU. Ce terrain, d'une surface de 9 445 m² cadastré section ZC n° 35 pourrait être construit sur environ 3 500 m² et être divisé en quatre lots (La rampe d'arrosage préservée pour les agriculteurs ne permet pas d'aller au-delà) : lot A : 805 m² - lot B : 985 m² - lot C : 947 m² - lot D : 764 m².

Ce découpage de lots ayant chacun son propre accès et ses propres branchements aux équipements collectifs, permet de ne pas être soumis à la législation des lotissements et ainsi diminuer le coût de la viabilisation pour la commune. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le projet et d'autoriser le Maire à déposer un Certificat d'Urbanisme auprès du service instructeur.

Vote : Pour—Unanimité

Devis pour rénovation de la sirène

(Séance du 04/06/2015)

Les services de la préfecture contrôlent actuellement les sirènes d'alerte des communes incluses dans le périmètre SEVESO et vont procéder à l'installation d'un nouveau système de déclenchement d'alerte depuis la Préfecture.

Pour cela, il nous a été demandé d'installer une alimentation afin que la société chargée des travaux puisse se raccorder.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à faire effectuer les travaux (Devis = 634,79 TTC €).



Vote : Pour—Unanimité



Devis Chronofeu (Séance du 04/06/2015)

Suite à la visite annuelle de la société Chronofeu (Matériel de défense incendie), certains matériels doivent être remplacés et notamment :

- ✓ 4 extincteurs à l'école
- ✓ 1 extincteur à l'atelier
- ✓ 9 blocs de sécurité

Pour une somme globale de 1 482.72 €

Cette somme n'ayant pas été prévue au budget, il serait nécessaire de procéder à un virement de crédit :

Vote : Pour—Unanimité



Avancement de grade d'un agent

communal (Séance du 04/06/2015)

Lors du dernier tableau d'avancement proposé par le Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale, un agent de la commune peut bénéficier d'un avancement de grade et passer d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à Adjoint Technique de 1^{ère} classe.

- Il est demandé au Conseil de créer le poste nécessaire à l'avancement de grade et de supprimer l'ancien poste.

Vote : Pour-Unanimité

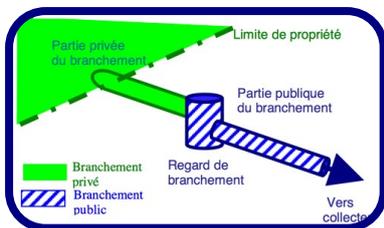


Modification PLU

- ✓ Le Conseil Municipal de Lagor, par délibération en date 8 avril 2015,
- ✓ Le Conseil Municipal de Loubieng, par délibération du 30 avril 2015 ont décidé de modifier leur PLU, pour se mettre en conformité par rapport aux nouvelles lois promulguées en 2014 (Loi ALUR du 24 mars 2014 - Loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014) et saisir l'occasion afin d'apporter quelques corrections.

Il est demandé au Conseil de se prononcer et donner un avis sur ces modifications.

Vote : Pour-Unanimité



Assainissement cantine scolaire

(Séance du 04/06/2015)

Afin de raccorder la construction de la cantine scolaire au réseau public d'assainissement, il est nécessaire de demander auprès du Syndicat Gave et Baise le déversement des eaux usées engendrées par cette construction dans le réseau collectif.

- Le montant des travaux pour le raccordement s'élève à 2 455.08 €.
- Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer la demande de déversement ainsi que d'approuver le devis.

Vote : Pour-Unanimité



Questions de Michel GRJGT (Séance du 04/06/2015)

- **Cimetière :**

En tondant le jardin du colombarium, les équipes de la CCLLO salissent une sépulture. *Monsieur le Maire fait savoir qu'il en a avisé le responsable qui a indiqué qu'il donnerait les consignes nécessaires*

Le wagonnet destiné à recueillir les fleurs fanées et les ordures n'est pas vidé assez souvent *Monsieur le Maire fait savoir que ce problème qui est de la compétence de la CCLLO va être remonté*
Les 3 vasques pouvant accueillir des fleurs sont vides *On va y faire replanter des fleurs*

- **Église :**

Un néon ne fonctionne pas. *Il va être demandé à notre agent de procéder au remplacement.*

Un groupe de pèlerins s'est installé dans l'église pour dormir une nuit. Il semble que ce ne soit pas la première fois. Comment réagir en pareil cas? *Monsieur le Maire suggère que quand des pèlerins pour éviter les dépenses d'un gîte envisagent de dormir dans l'église, on leur propose la salle du bas de Ménat.*



Quel territoire ?

La réforme territoriale a réduit le nombre de régions françaises qui passe de 22 à 13 selon la carte ci-dessous :

Notre Région qui devrait rester
l'Aquitaine,
va comporter les 3 anciens
territoires suivants :

- ✓ Aquitaine
- ✓ Poitou Charente
- ✓ Limousin



Dates du scrutin

Prévues initialement en mars 2015, les élections régionales auront finalement lieu au mois de décembre 2015 afin de tenir compte de la réforme territoriale en cours .

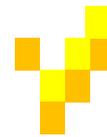
Les dates du scrutin sont fixées aux dimanches :

- ✓ 6 décembre 2015 (date du premier tour)
- ✓ 13 décembre 2015 (date du second tour)

Les régionales seront les dernières élections françaises avant les présidentielles 2017.

Durée du mandat

Au moment des régionales, les français seront appelés à voter pour élire leurs conseillers régionaux. La durée du mandat des conseillers régionaux et des membres de l'Assemblée de Corse est de 6 ans, il prendra normalement fin en mars 2021.



Mode de scrutin

La loi du 6 juin 2000 applique au scrutin régional la parité stricte des candidatures.

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions ne change pas le mode de scrutin mais a pour conséquence de redéfinir le nombre des élus de chaque département au sein des conseils régionaux dont les périmètres seront élargis.

1^{er} tour

Au premier tour, la liste qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un quart des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur. Les autres sièges sont répartis selon la règle de la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un second tour. Seules sont autorisées à se présenter les listes ayant obtenu plus de 10% des suffrages exprimés au premier tour. Par ailleurs, entre les deux tours, les listes peuvent être modifiées, notamment pour fusionner avec des listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

2nd tour

La liste qui arrive en tête au second tour obtient automatiquement une prime majoritaire égale au quart des sièges au conseil régional en plus du nombre de sièges lié à son score. Le reste des sièges est ensuite réparti entre les listes ayant recueilli au moins 5 % des suffrages exprimés.

Conditions de vote

Pour voter, il faut

- ✓ Être majeur,
- ✓ Avoir la nationalité française,
- ✓ Jouir de ses droits civils et politiques
- ✓ Être inscrit sur les listes électorales .

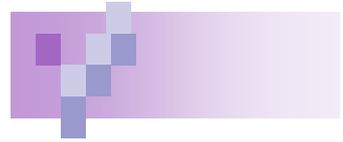


Procurations

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le jour du scrutin, il vous est possible de voter par procuration.

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour de l'élection, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune que lui.

La démarche se fait, à la gendarmerie, ou au Tribunal d'Instance



19-02- Amassade : Mardi gras



Dans les pays de tradition chrétienne, avant le Carême, il était de coutume de faire la fête et de manger « gras » le mardi précédant cette période de jeûne.

René DASSAIN, Président du Club des aînés a invité ses adhérents, à perpétuer la tradition salle socioculturelle. Claudine QUENOT, habituelle cuisinière de l'association a réalisé pour l'occasion, les excellents beignets dont elle a le secret.

Une quarantaine de personnes étaient présentes pour faire honneur à ces succulentes pâtisseries.

06-06 AG de l'Association de Chasse « La Maslacquoise »

Une trentaine de chasseurs et quelques propriétaires ont assisté à l'Assemblée Générale de l'Association.

Le comptage nocturne effectué début mars 2015, a donné le résultat suivant : 60 chevreuils -10 lièvres et 15 renards ont été dénombrés sur le territoire de la commune.

Le bilan financier, présenté par le trésorier, fait état de finances saines.

Projets 2015/16 :

- ✓ 4 lâchers de 30 faisans auront lieu
- ✓ le 26 septembre journée d'initiation Saint Hubert
- ✓ Les battues au chevreuils débiteront début novembre.

Cartes 2015/2016

- ✓ Le prix des cartes pour la saison 2015 sera inchangé
 - ✓ Les permanences pour retirer la carte de chasse auront lieu au local chasse les :
 - ◆ 14 août,
 - ◆ 4 septembre
 - ◆ 11 septembre
- (de 18h00 à 19h30)
Pour les dates d'ouverture se reporter à l'Arrêté Départemental

Des miradors ont été achetés afin de sécuriser les tirs lors des affûts ou battues, (soucis des chasseurs).

Une parcelle a été désignée sur la commune qui servira aux chasseurs pour entraîner les chiens.

Le repas du midi de l'ouverture sera reconduit ainsi que le grand repas communal qui aura lieu le 21 novembre 2015.

Un vin d'honneur offert par l'Association a clôturé cette Assemblée Générale constructive.



(Photo Blog de Biron)

13-02 Alevinage par l'AAPPMA des bassins des Baïses



(Photo Jean-Louis Gamaun)

La campagne d'alevinage par la méthode « Alevibox » a démarré sur le territoire de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) des bassins des Baïses, le 13 février dernier. En effet, 72 000 œufs de truites Fario ont été mis en place dans les ruisseaux locaux.

- 1 alevibox dans le Layou, 2 dans le Geü,
- 1 sur le Larus, 1 dans les Salières à Sauvelade,
- 1 sur le Ségala à Lagor, 1 sur la la Geüle de Mont,
- 1 sur le Clamondé à Castétis.

Chaque alevibox, déposé dans le lit du ruisseau, comporte 7 200 œufs de truite Fario.



01-05 Ouverture du lac de la Plaine

Bien que les conditions climatiques (excès d'eau) aient plusieurs fois retardé les « Copains du Bord » dans l'ouverture de la pêche au lac de la Plaine, cette première journée s'est très bien déroulée.

Une quinzaine de pêcheurs ont répondu « présent » malgré le temps et les truites étaient mordeuses pour leur plus grand plaisir.

07-03 Restos du coeur

Dans le cadre de la collecte nationale des Restos du Cœur, l'antenne de Mourenx a pu récolter 2,6 tonnes de denrées. Cela va permettre d'augmenter l'aide en direction des plus démunis durant la période d'été. Un plus qui fait chaud au cœur de ceux qui tout au long de l'année se mobilisent pour aider ceux qui en ont besoin.



27-03/11-04 Bibliothèque : Jour de fête au château



La Bibliothèque Municipale de Maslacq en liaison avec le pôle lecture de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez a organisé une exposition sur les châteaux forts.

Une immersion passionnante et totalement interactive dans l'univers médiéval.

Cette exposition-jeu présentait la vie quotidienne dans un château-fort au milieu du treizième siècle.

Quelques panneaux illustrés donnaient le fil conducteur de l'exposition, cependant maquette et jeux en constituaient l'essentiel. Après la visite du château (maquette avec personnages à l'échelle, donjon démontable étage par étage), les enfants pouvaient « dresser » la table, endosser l'habit du chevalier : camail, heaume, bouclier... ou des chaperons, jouer avec des puzzles magnétiques, créer leur blason, s'admirer en costume médiéval ou aller lire dans l'enceinte crénelée.

12-04 : Kermesse inter-paroissiale

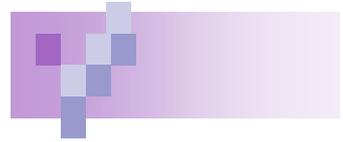
Les parents d'élèves de l'école Jeanne d'Arc ont



La kermesse inter paroissiale du relais de Maslacq - Castetner - Biron - Sarpourenx, organisée par l'antenne de Maslacq de la paroisse Saint Jean Baptiste des Rivières, s'est déroulée le 12 avril à Maslacq.

Son objectif était de réunir dans un climat amical, les paroissiens qui le souhaitaient autour d'un programme simple :

- ◆ Vente de gâteaux à domicile de 9h00 à 11h00
- ◆ Messe à 10h30 en l'église de Maslacq
- ◆ A l'issue de la messe, salle socioculturelle
 - ✓ Apéritif suivi d'un repas champêtre vers 13h00
 - ✓ Loterie pour la plus grande joie des petits et des grands.



12-04-: Vide grenier organisé par « Esprit jardin »



Photo blog de Biron (La République)

Myriam Faure, Présidente d' "Esprit Jardin" a réussi comme l'an dernier, son vide grenier dimanche 12 avril.

Une météo sereine, une publicité sur des sites spécialisés et des prix abordables ont conduit à une participation importante.

C'est dans une atmosphère conviviale que s'est déroulée cette manifestation dans le cadre agréable de l'allée des tilleuls.

05-04 Biron-Maslacq la course

L'Etoile Sportive Pyrénéenne a réussi sa course de Pâques. Biron-Maslacq. Les performances des vainqueurs sont impressionnantes (plus de 17 Km/h de moyenne pour le 10 Km et presque 15 Km/h pour le 20 Km)

Les vainqueurs sont :

Pour les hommes

Benoit BOUTET pour le 10 Km (en 36'30 ")

Kevin MARTINS pour le 20 Km (en 1 h 21'13")

Pour les femmes

Solange HANDY pour le 20 Km (en 1 h 42')

Marie Hélène VASQUEZ pour le 10 Km (en 50'27")



Marie Hélène Vasques
Photo blog de Biron (la République)



Photo blog de Biron (la République)

25/30-04 : Salon de printemps

L'association « La vie au village a organisé son 14^e salon de printemps. Vingt cinq artistes amateurs ou confirmés ont présenté leurs œuvres au foyer Ménat.

Au milieu des merveilles exposées, le nombreux public a pu apprécier « Orthez rue du Pont-Vieux », aquarelle de Jacques Hypolite, « Le bassin d'Arcachon l'hiver », peinture à l'huile de Raymond Helliou et les magnifiques acryliques de Colette Morel.

Tous ces peintres ont fait la démonstration de leur talent et de leur créativité. Le Maire Georges TROUILHET a rappelé que l'association La Vie au village, « par l'organisation de cette exposition haute en couleurs, permet au public de se laisser porter par la qualité des œuvres, tout en rêvant au travers des paysages illustrés ». Le président Franck Lebreton a remercié tous les artistes venus spécialement à cette exposition de Maslacq.

Chaque artiste peut exposer trois œuvres au maximum.

⚡== Allez voir la belle vidéo sur le site



>VIVRE DANS
LA COMMUNE

Associations

Culture-Formation
Vie au village

=> Vidéo expo 2015

<http://www.maslacq.fr>



25-04 Tournoi de pétanque



Photo blog de Biron (la République)

Voici plusieurs années que la "Boule maslacquaise" était en dormance.

Le Club a repris de l'activité et organisé samedi 25 avril, son premier concours de pétanque, au stade, sur le boulodrome qu'il a remis en état.

C'est une incontestable réussite avec plus de 20 doublettes engagées dans les 2 tournois.

Avant de remettre les prix, le Président Jean-Bernard MARLAT a fait observer une minute de silence à l'intention de deux joueurs récemment décédés (Antoine HERNANDEZ de Sarpourenx, et, Dominique ETCHEMENDY de Maslacq).

Classement :

Tournoi principal :

Karim MELLAC et Yoann MELLAC
battent 13 à 10
Christophe LONGIN et Ilona LONGIN

Tournoi secondaire :

Gracienda CAVADAS et Elder FREITAS
battent 13 à 10
Jean HERNANDEZ et Luna HERNANDEZ

Cette première journée de pétanque s'est clôturée par un verre de l'amitié.

Vous êtes cordialement invités à venir vous entraîner le vendredi à partir de 19h

19-04 « Les deux chevaux du Béarn »

Plus d'une trentaine de deux chevaux Citroën ont participé au rassemblement de Lagor que Jean Marie POTTIER, responsable de l'association "Las dus chivaus dou Bearn" a organisé. Malgré leurs cinquante ans, ces increvables voitures ont parcouru soixante dix Kilomètres entrecoupés de belles côtes entre Lagor, Sauvelade, Bastanès, Ogenne Camptor, Jasse, Navarrenx, Méritein, Audaux, Castetbon, Ozenx, Loubieng, Castetner, et Maslacq.

Tous ces inconditionnels des « Dedeuch », se sont retrouvés ensuite autour d'une paëlla et dans une joyeuse ambiance.



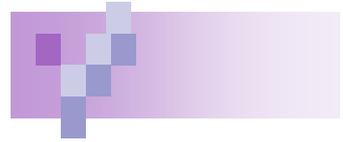
Photo blog de Biron
(La république)

L'après-midi fut consacré à la visite du musée de Pauline, dédié aux objets utilisés par les générations précédentes.

25-04 : Soirée espagnole

L'association des parents d'élèves de l'école publique a organisé une soirée espagnole à la salle socioculturelle. La soirée était animée par Estrella Gipsy Live dont les guitares ont enflammé la salle avec des musiques aux accents gitans Flamenco Fusion.





12/17-05-: 20° anniversaire de pantomimes »



Egypte



*Les anonymes salaces
Troupe de Nicole de LAPPARENT*



Russie

Le Festival de théâtre lycéen en français a fêté avec brio son vingtième anniversaire
Neuf délégations étrangères se sont inscrites

- Russie,
- Lettonie,
- Lituanie,
- Slovénie,
- Hongrie,
- Serbie,
- Espagne,
- Tunisie,
- Égypte



- La salle Francis Planté a été bien remplie
- La qualité de l'écoute pendant les spectacles a été excellente,
- De nouvelles animations ont accompagné le festival
- Aucun incident n'a été à déplorer

Pour la première fois, le lycée français du Caire a participé

14-03 Soirée Béarnaise École Jeanne d'Arc

Les parents d'élèves de l'école Jeanne d'Arc ont proposé une soirée Béarnaise pour participer au financement des activités de leur association.



07-06 Fête de l'École Jeanne d'Arc



Après une messe animée par les enfants à la sortie de laquelle une vente de gâteau a eu lieu, l'école Jeanne d'Arc a organisé une sardinade dans la partie ombragée du parc.

Les enfants ont ensuite présenté leur spectacle avant de profiter des structures gonflables montées à leur attention.

Une belle journée ensoleillée sans chaleur excessive a contribué à la réussite de la Fête.



La petite épicerie a pris ses horaires d'été (Épicerie, bar, snack)

Horaires d'été



Jusqu'au 31/10

Lundi, Mardi, Vendredi
7h30 à 13h00 & 15h00 à 19h00

Mercredi
7h30 à 12h00 (fermée l'après-midi)

Samedi
8h00 à 13h00 & 16h00 à 18h00

Dimanche
8h00 à 12h00 (fermée l'après-midi)

Rue du parc, elle vous propose :

- ◆ Le pain d'Argagnon et ses viennoiseries,
- ◆ Les journaux locaux,
- ◆ L'alimentation générale avec des fruits et légumes frais,

- ◆ Un coin bar, (en terrasse l'été),
- ◆ Sandwiches, salades, pizzas à emporter.



Bayrou et Darrigrand se posent en piliers du « Pays de Béarn »

Source



Les Maires de Pau et d'Orthez devraient lancer prochainement une initiative commune pour le Béarn.

« Nous avons à créer, l'un et l'autre, ce pays de Béarn et nous le montrerons bientôt », déclarait Yves Darrigrand à la tribune, après une discussion d'une demi-heure avec le maire de Pau, à la terrasse d'un café de la place d'Armes.



© Photo F. M.

Une volonté confirmée aussitôt par François Bayrou. « Pour moi, il est très important que le maire de Pau et celui d'Orthez qui sont les deux piliers de l'aventure historique du Béarn soient partie prenante de cette entreprise de construction du pays de Béarn . »



03-03 : Orthez, l'activité du pôle de périnatalité reprend peu à peu

Placé sous la responsabilité du Dr Caroline BOHEC, chef du service de gynécologie du centre hospitalier de Pau, ce pôle orthésien de périnatalité (POP) est composé d'un gynécologue-obstétricien-échographiste, d'un pédiatre, de quatre sage-femmes et d'une secrétaire. Il permet de suivre les femmes jusqu'à leur huitième mois de grossesse et leur premier rendez-vous avec l'anesthésiste.

Après un démarrage difficile, sa fréquentation a connu une belle progression « qui prouve que le besoin existe et que la confiance est revenue », comme le dit le gynécologue Antoine Guillot.

"Mais il nous reste encore beaucoup de travail pour casser l'image négative renvoyée par la fin des accouchements ici."



Photo J.M. (pour la République)

04-03 : Signature d'un accord entre la Région et HydroQuébec



Le scénario de l'installation à Lacq des équipes travaillant sur la batterie du futur se précise.

A Bordeaux, Alain Rousset, Président du Conseil Régional, et Karim Zaghib, Président de la SCE, ont signé une convention qui fixe à 2 millions d'euros la participation financière de la Région au projet. L'Aquitaine participera de cette façon au financement des recherches pour mettre au point cette nouvelle génération de batteries.

Alain Rousset et Karim Zaghib signent la convention sous les yeux (de gauche à droite) de Jacques Daoust (ministre québécois de l'Economie), Jacques Cassiau-Haurie (CC Lacq-Orthez), Philippe Couillard (Premier ministre du Québec), Matthias Fekl (secrétaire d'Etat au Commerce extérieur), Pierre Nerguararian (Chemparc) et de Denis Lagourgue (à l'origine du projet).

Ces nouvelles batteries se distingueront par un temps de recharge réduit à quelques minutes, auront une durée de vie supérieure à dix ans et pourront être rechargées jusqu'à 30 000 fois. Elles offriront davantage de sécurité, resteront froides et ne dégageront pas d'hydrogène. Ces avancées devraient ouvrir de nouvelles perspectives pour les véhicules électriques et le stockage de l'électricité produite en éolien et photovoltaïque.

08-03 : Détecteurs de fumée obligatoires

Depuis le 8 mars, tous les locaux d'habitation doivent être munis d'un détecteur de fumée.

L'association de consommateurs UFC Que Choisir incite fortement les particuliers à acheter un appareil ayant la norme NF en plus de la norme CE. Se méfier également des détecteurs aux déclenchements intempestifs. Il est d'ailleurs impératif d'éviter d'installer le détecteur près de la cuisine ou la salle de bains (fumées et vapeurs) mais plutôt devant les accès aux chambres.

Les fournisseurs préconisent d'envoyer une attestation qui se trouve dans la boîte de l'appareil à sa compagnie d'assurance.





Comment ne rien manquer sur le site ?

<http://www.maslacq.fr>

En dehors des nombreux liens avec les services administratifs, le site Internet communal est un véritable vecteur d'informations utiles sur :

- Les manifestations prévues dans la commune
- Les évènements sur le secteur Lacq-Orthez
- Les informations pratiques sur les services
 - ✓ Coupures d'eau ou d'électricité, de gaz, de téléphone...
 - ✓ Fermeture de la Mairie, la Bibliothèque, la déchetterie, la Poste...
 - ✓ Alertes météo...
- Rappel d'obligations ou de modalités
 - ✓ Recensement des jeunes âgés de 16 ans...
 - ✓ Nature et règles des scrutins...

Le périmètre des informations consultables sur le site devrait aller en croissant au fil du temps

Si vous voulez vous assurer de ne rien manquer, le mieux est de le consulter une fois par jour. Sinon, utilisez Google Alertes: (ou un autre outil de veille Internet).

- Dans le moteur de recherche, tapez Google alertes
- Cliquez sur la 1^o réponse qui doit vous mener à ==> <https://www.google.fr/alerts>
- Une page s'ouvre avec un cadre : « Créer une alerte à propos de »
 - ✓ Dans ce cadre, tapez Maslacq
 - ✓ En dessous, une zone s'ouvre pour taper votre adresse mail
 - ✓ Cliquez sur le bouton 

Dorénavant vous serez prévenu par mail peu de temps après qu'une actualité concernant Maslacq soit parue, que ce soit sur le site de Maslacq ou sur un site de presse (la République, Sud Ouest...), d'organisation de manifestations etc...

14-04 : Collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers a évolué depuis le 14 avril 2015.

Pour Maslacq il faut retenir :

Ordures : Bac à couvercle vert

Collecte à domicile tous les mercredis

Emballages : Bac à couvercle jaune

Collecte à domicile les mardis des semaines paires

Verre :

N'est plus collecté à domicile, les usagers doivent porter

- ◆ Les ampoules, vitres, miroirs à la déchetterie
- ◆ Les bouteilles et bocaux dans l'une des 4 colonnes

- 1) A l'entrée du stade
- 2) Rue du fronton en face rue de la fontaine
- 3) Sur le parking de l'église
- 4) A la déchetterie





22/29-03 : Elections départementales canton « Cœur de Béarn »

Premier tour	Masiacq		Canton	
Inscrits	654		21 597	
Votants	334	51,10 %	10 953	50,72 %
Blancs	42	12,60 %	830	7,57 %
Nuls	13	3,90 %	406	3,71 %
Exprimés	279	83,5%	9 717	82,72 %
LAMBERT Nadine SALANAVE-PÉ Yves Divers gauches	132	47,30%	5127	52,82 %
BAUCOU Jean HOURCLÉ Aurélie Union de la droite	96	34,40 %	3 325	34,26 %
CABELLO Marc MAZEAS DOLOREA Sylviane Front de gauche EELV	51	18,30 %	1254	12,92 %

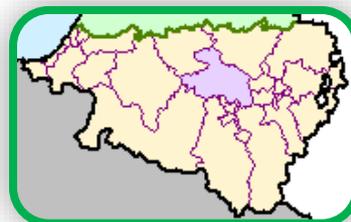


Photo (H.P.)
pour Sud Ouest



Photo (D.G.)
pour Sud Ouest



Photo (D.G.)
pour Sud Ouest

Second tour	Masiacq		Canton	
Inscrits	654		21 618	
Votants	310	47,40 %	10 953	50,72 %
Blancs	29	9,37 %	830	7,58 %
Nuls	14	4,52 %	406	3,71 %
Exprimés	267	86,13 %	9 717	88,72 %
LAMBERT Nadine SALANAVE-PÉ Yves Divers gauches	167	62,55%	6 064	62,41 %
BAUCOU Jean HOURCLÉ Aurélie Union de la droite	100	37,45 %	3 653	37,59 %



Photo (H.P.) pour Sud Ouest

02-04 Jean Jacques LASSERRE Président du Conseil Départemental



Le MODEM Jean Jacques LASSERRE a été élu Président avec 31 voix sur 54

Le vote a porté ensuite sur les quatre Vice-Présidents à élire (contre quinze à la précédente mandature) :

1. Max BRISSON (UMP)

Photo (Archives Sud Ouest)



3. Charles PELANNE (UDI)

Photo (A.T.) pour la République



2. Denise SAINT PÉ
(Divers Droite)

Photo la République



4. Josy POUETO (MODEM)

Photo (A.T.) pour la République



"C'est un grand honneur, une grande responsabilité, parce que nous sommes dans une institution chargée d'histoire riche de ses singularités (...) Nous défendrons bec et ongles le Département", a déclaré Jean-Jacques LASSERRE.



École publique, une inquiétude vite dissipée

L'inquiétude qui avait saisi le Maire, la Direction de l'école publique et les parents d'élèves lorsque l'Inspection Académique avait indiqué qu'elle envisageait la fermeture d'une classe en juin prochain a pris fin très rapidement.

Il s'agissait d'une erreur sur le nombre d'enfants pris en compte (54 au lieu de 64). Après échanges d'informations, pour le plus grand soulagement de tous, la situation réelle est prise en compte et aucune suppression de classe n'aura lieu à la rentrée.



Rencontre dans l'urgence avec les parents



08-04 : Plan de lutte contre l'ambrosie

L'an dernier le conseil Départemental nous avait alertés sur une infestation quartier « La campagne » d'une plante allergène : l'ambrosie. Les interventions n'avaient pu se faire dans les temps. Cette année, l'Agence Régionale Sanitaire, le Conseil Départemental, la Municipalité, la Communauté de Communes Lacq-Orthez, et la Chambre d'agriculture travaillent ensemble. Les agriculteurs de Maslacq ont été conviés à plusieurs réunions

L'ambrosie à feuille d'armoise fait partie de ce que l'on appelle couramment « les mauvaises herbes ». Elle est de la même famille que le tournesol. Sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut. Sa dissémination est favorisée par les activités humaines. Elle est en voie d'expansion en Aquitaine.

La lutte contre sa dissémination peut se faire de trois manières :

- ♦ **Arrachage**
Doit intervenir avant la floraison et peut se faire manuellement ou par un travail mécanique du sol. Suppression de toute la plante= efficacité maximale. Cette technique est exigeante en temps et en main d'œuvre, elle est limitée aux petites infestations. Le port de gants est recommandé
- ♦ **Fauchage, Broyage**
Doit intervenir de préférence avant la floraison, et être répété si besoin. Technique rapide, écologique, alternative intéressante à l'utilisation des herbicides, en bordure de route.
- ♦ **Désherbage chimique**
Avec des associations de désherbants sélectifs qui diffèrent selon les cultures.

Un plan de lutte efficace est engagé

- ✓ Une cartographie précise de l'infestation a été établie,
- ✓ La CCLO a décidé de faire des fauchages supplémentaires en bordure de route, pour éviter que des plantes n'arrivent à maturité et libèrent des graines
- ✓ Les agriculteurs testent des associations de traitements et mesurent leur efficacité.
On peut déjà noter sur certaines parcelles une régression notable. Les agriculteurs qui n'ont pas encore traité vont bénéficier des conseils nécessaires pour utiliser l'association de molécules qui a donné les meilleurs résultats

Grâce à ces efforts conjugués, la plante devrait pouvoir être éliminée du territoire de la commune avant d'avoir eu des conséquences sanitaires





Déplacement du panneau d'interdiction de circulation des poids lourds de plus de 6 tonnes route d'Argagnon

Pour une meilleure application de la réglementation concernant la circulation des poids lourds dans la commune, le panneau d'interdiction aux plus de 6T (sauf desserte locale) a été avancé en bordure de la D817 pour une meilleure lisibilité (avant que les véhicules ne s'engagent). Cette modification est intervenue avec l'aide du Conseil Départemental, dont nous remercions les services qui ont participé avec nous et la Communauté de Communes de Lacq Orthez à la réflexion.



Interdictions de feux de jardin

Très utilisé autrefois, le brûlage pourrait paraître un moyen naturel et écologique de se débarrasser des déchets verts. Il n'en est rien :

- ✓ Un feu de jardin émet jusqu'à 5g/m³ de particules alors qu'une cheminée ouverte dans une maison en produit 400mg/m³ et qu'une chaudière à bois bien réglée de catégorie A, seulement 20mg/m³.
- ✓ Un seul feu de 50 kg de déchets végétaux produit autant de particules qu'un véhicule diesel faisant un parcours de 8 500 km ou que 4 mois et demi du chauffage d'un pavillon.

Les feux allumés par les particuliers pour éliminer les déchets verts de leur jardin (feuilles, bois, brindilles, herbes, etc...) constituent une gêne pour le voisinage : fumée, odeur, pollution, risque d'incendie ...

De ce fait le Règlement Sanitaire Départemental des Pyrénées Atlantiques interdit le brûlage à l'air libre des déchets, quelle qu'en soit la nature :

- ✓ Déchets ménagers,
- ✓ Déchets provenant des collectivités,
- ✓ Déchets de jardin.

Le dispositif prévu pour l'élimination des déchets verts :

- ✓ Bennes à votre disposition la déchetterie
- ✓ Collecte sur place à la demande, par la CCLO

permet aux particuliers de se débarrasser de leurs déchets verts sans avoir recours au brûlage.



Consultez le site internet communal :



> SERVICES MUNICIPAUX
Services
Déchets—Ordures
Déchets verts

<http://www.maslacq.fr>

Vous y trouverez aussi des informations sur les bruits de voisinage et les heures où le bricolage est toléré (perceuse, bétonneuse, tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, rotofil...)

> VIVRE DANS LA COMMUNE
Règles à respecter
Bruit



Réforme des rythmes scolaires

A la rentrée 2014, les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place à l'école publique de Maslacq. Au préalable une commission regroupant des représentants des parents, des enseignants et de la Mairie avait été créée pour préparer le démarrage de cette réforme et faire les propositions suivantes au Conseil Municipal qui les a validées :

- ✓ Choix du mercredi matin pour la demi-journée de classe supplémentaire,
- ✓ Répartition des activités périscolaires en 3 heures hebdomadaires les lundi, mardi, et jeudi,
- ✓ Animation des activités périscolaires par :
 - ◆ Le personnel communal ayant suivi la formation du BAFA
 - ◆ Des intervenants extérieurs (5 sur l'année scolaire)afin de proposer aux enfants des activités variées.

Un Projet Éducatif Territorial (PEDT) a été élaboré et mis en place après sa validation par le Directeur de l'Inspection Académique. Un comité de pilotage (COFIL) composé de représentants des parents, des enseignants et de la Mairie se réunit 2 fois par trimestre pour en assurer le suivi et effectuer les réglages nécessaires. Un compte rendu est diffusé auprès des parents après chaque réunion.

La première année scolaire qui a vu fonctionner ce dispositif va se terminer et il a paru utile de faire un premier bilan.

Après quelques réglages l'organisation des activités périscolaires s'est avérée globalement satisfaisante et d'après les remontées au niveau du COFIL, le contenu proposé a été apprécié par les enfants. Le résultat est encourageant et incite à poursuivre les efforts consentis (budget et organisation) pour mettre à disposition des enfants des activités qui leur permettent de mieux s'épanouir.



Divagation des animaux domestiques

Les chiens qui sont laissés en totale liberté sur la voie publique :

- ✓ constituent une gêne pour la population
- ✓ sont susceptibles de causer des accidents
- ✓ peuvent aggraver le gibier des réserves de chasse.
- ✓ ...

Pour ces raisons, le Code Rural prévoit qu'il est interdit de laisser divaguer un animal domestique. Hormis l'hypothèse d'une action de chasse ou de la garde de troupeau, le chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il :

- ✓ n'est plus sous la surveillance effective de son maître,
- ✓ se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel
- ✓ est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant cent mètres .

Identification des chiens et des chats

Elle est obligatoire préalablement à leur cession, et pour tous

- ✓ les chiens nés après le 6 janvier 1999 âgés de plus de 4 mois
- ✓ les chats de plus de 7 mois nés après le 1^{er} janvier 2012.

Fourrière

Lorsqu'un animal est trouvé en divagation sur la voie publique, il doit être conduit à la fourrière qui prévient son propriétaire. Celui-ci, dispose d'un délai de 8 jours ouvrés pour venir le chercher. (L'animal est restitué après paiement de la fourrière). A la fin de ce délai, si l'animal n'est pas réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et une association de protection animale peut le proposer à l'adoption à un nouveau propriétaire.



Fêtes patronales de MASLACQ

Vendredi
19 Juin

19h30 Paëlla y salsa

Adultes 10,00 €

Enfants 8,00 €

Inscription :

à l'épicerie : ☎ 05 59 67 30 27

chez Coiffure Ginette : ☎ 05 59 67 68 33



Samedi
20 Juin

Concours de pêche à la truite au lac de la Plaine



- 7h00 : Casse croute
- 8h30 : Inscription Adultes 10,00 €, Enfants 8,00 €
- 9 h00 à 11 h00: Concours
- 11h30 : remise de récompenses
- A partir de 12h30 : Repas
Charcuterie, coustous, frites, dessert, vin et café
10,00 €/adulte 8,00 €/enfants (<10 ans)
- Places limitées
- Inscriptions : ☎ 07.57.54.07.85 ou gallardomanu6@gmail.com

15h30 Jeux enfants



17h00 goûter enfants
(offert)



19h00 Apéritif Repas

des Fêtes (salle socio)

INSCRIPTION AVANT LE 17 JUIN À L'ÉPICERIE : ☎ 05 59 67 30 27 CHEZ COIFFURE GINETTE : ☎ 05 59 67 68 33

- Salade composée
- Entrecôte frites
- Ile flottante
- Vin + Café

PRIX :
ADULTES => 15,00 €
ENFANTS => 8,00 €

22h30 Grand Bal
Jusqu'à 3h00, buvette

Orchestre
HEPTAGONE
Variétés - rock festif





Les 19, 20, 21 juin 2015

Dimanche
21 juin

**10h₃₀ : Messe solennelle
en l'église de Maslacq**



**11h₃₀ : Cérémonie
au monument aux morts**

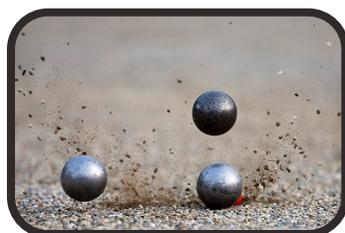


12h₀₀ : Lâcher de ballons pour les enfants



12h₁₅ : Vin d'honneur offert aux Maslacquais

13h₀₀ : Buvette et grillades



14h₀₀ Concours de pétanque

**16h₃₀ : Gôter des aînés de Maslacq
(gratuit)**



**19h₀₀ : Buvette
et grillades**



**22h₀₀ : Retraite aux flambeaux suivie
d'un feu d'artifice au stade**